

du 15 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril, le conseil d'administration du CCAS de OGY-MONTOY-FLANVILLE étant réuni à la mairie de Montoy-Flanville, après convocation légale, sous la présidence de Madame GAUTIER Marina, Vice-Présidente

Membres du CA : 17
Présents : 12
Votants : 16

Etaient présents :

Mesdames :

BASTIEN Antoinette, BAYEUR Laurence, BOURGUIGNON Marylène, CARNIEL Mélanie, GULINO Aline, HAJRI Sabrina, KOCHANSKI Evelyne, SIMONIN Valérie

Messieurs :

ERBSTOSSER Laurent, HERTIENNE Benjamin, LEVE Damien,

Etaient absents excusés : Monsieur GULINO Eric

Etaient absents :

Procurations :

Mme GUILLAUME Monique a donné procuration à Mme BASTIEN Antoinette

Mr ADAM Gilles a donné procuration à Me GULINO Aline

Mr DIM Lucien a donné procuration à Mr ERBSTOSSER Laurent

Mme RAGAIGNE Sarah a donné procuration à Mme GAUTIER Marina

Un scrutin a eu lieu, Madame SIMONIN Valérie a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 18/04/2024 et que la convocation du Conseil avait été faite le 05/04/2024.

N° 06/2024

CONVENTION DE REFACTURATION DU PERSONNEL AU CCAS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame GULINO Aline,

Après discussion et délibération, le conseil d'administration, par **16 VOIX POUR**,

- **ACCEPTE** la convention 2024-2026 entre la commune et le CCAS concernant la refacturation du personnel communal mis à disposition du CCAS,
- **AUTORISE** Madame la Vice-Présidente à signer ladite convention.

Pour extrait conforme
Ogy-Montoy-Flanville, le 15 avril 2024

La Vice-Présidente,
Marina GAUTIER

